



Servons la Fraternité - Un site à construire ensemble

**URL source:** <https://www.servonslafaternite.net/references-partagees/punir-ou-pardonne>

---

## Punir ou pardonner?



Si, dans la Bible, l'on entend des prisonniers, ce sont les déportés et les exilés par l'Assyrien ou par le Babylonien, dont les Psaumes relaient les plaintes et les cris. Car il n'y a quasiment pas de condamnation à une peine de prison dans les récits bibliques. Mettre quelqu'un en prison, c'est le tenir à l'écart en vue ou en attente d'un jugement : ce que nous appelons aujourd'hui la détention préventive. C'est le cas pour Joseph en Égypte ou pour Jérémie, jeté au fond de la citerne. La peine qui résulte d'un jugement, c'est essentiellement la peine de mort. Le droit biblique a réduit à quatre le nombre de crimes qui en sont passibles et a encadré le prononcé d'une telle condamnation par des procédures précises et contraignantes.

Mais, pendant toute une époque, la mort a été réclamée par les proches de quelqu'un qui a été tué. C'est la vengeance du sang, extrêmement puissante, moteur d'un cycle de violence difficile à stopper. Pour lutter contre, le droit biblique a instauré les villes de refuge, où est mise à l'abri une personne homicide. Les villes de refuge sont géographiquement distribuées de telle sorte que l'homicide est placé à distance suffisante de la fureur des vengeurs. Il ne s'agit ni d'une peine ni de prison. Le coupable y demeure le temps qu'il faut pour que s'éteigne la soif de vengeance : il est, en fait, libéré à la mort du grand-prêtre, qui préside au Jour du Pardon pour tout le peuple.

Qu'est-ce que la punition, alors, dans la pensée biblique ? Considérons l'affaire de David et de Bethsabée (2<sup>e</sup> livre de Samuel 11-12). David est coupable de trois crimes majeurs : l'adultère, le meurtre du mari, le rapt de la femme. Ces trois crimes, inscrits dans la charte des Dix Paroles (Deutéronome 5,17-19), sont passibles de la peine de mort<sup>1</sup>. Pour faire prendre conscience à David de ses actes, le prophète Nathan lui raconte une parabole : deux

hommes, l'un riche et l'autre pauvre, habitaient la même ville. Un voyageur arrive chez l'homme riche ; pour l'accueillir, celui-ci ne choisit pas dans ses nombreux troupeaux, mais s'empare de l'unique petite brebis de l'homme pauvre. Après avoir entendu, David décrète : « Il mérite la mort, cet homme », jugement qu'il modifie aussitôt, en requalifiant l'acte comme un vol, pour lequel la peine est la compensation : « Pour avoir manqué de cœur, il paiera cette brebis au quadruple. » Jugement en deux temps, donc. « C'est toi, cet homme », accuse alors Nathan. Et le prophète de prononcer lui aussi un jugement en deux temps. La punition, d'abord, pour les actes de David, qui n'est pas la peine de mort, pourtant méritée : ce seront les malheurs qui frapperont la maison de David, ses femmes prises et violées aux yeux de tout le peuple, l'épée qui ne s'écartera pas de sa maison... Mais selon Nathan, il y a plus grave que les actes : ceux-ci pointent vers ce que le prophète appelle « le mépris de la Parole du Seigneur ». Un péché, donc, que le Seigneur pardonne à la suite de l'aveu de David. Alors, punition ou pardon ? Punition et pardon. Car, comme nous l'apprend Hannah Arendt, « le châtement est une autre possibilité, nullement contradictoire : il a ceci de commun avec le pardon qu'il tente de mettre un terme à une chose qui pourrait continuer indéfiniment<sup>2</sup> ».

Dans l'épisode de la femme adultère (Jean 8), Jésus désamorçait la violence et la fureur de condamner en se taisant et en écrivant sur le sol. Au contraire des protagonistes de la scène, Jésus ne condamne pas, car il refuse d'instrumentaliser la loi pour accuser et condamner. Autant dire qu'il pardonne (en occupant symboliquement la position du mari absent) : « Va, ne pèche plus ».

Dans notre temps sécularisé, il est difficile d'entendre parler du péché. Dans l'histoire de David, le péché pointe le « mépris » de la parole divine. Peut-être aujourd'hui pourrions-nous évoquer la « parole » du pacte qui fonde la société, l'alliance en termes bibliques. Si méfaits et délits doivent être punis, et c'est le rôle de la justice et du droit, l'atteinte au pacte d'alliance peut être pardonnée. La peine, alors, ne peut pas être pensée uniquement selon la logique du droit (logique de punition), elle doit aussi prendre en compte la logique de l'alliance (logique d'intégration).

« Le pardon est exactement le contraire de la vengeance, qui agit en réagissant contre un manquement originel (...). Par rapport à la vengeance qui est la réaction naturelle, automatique à la transgression, à laquelle on peut s'attendre et que l'on peut même calculer en raison de l'irréversibilité du processus de l'action, on ne peut jamais prévoir l'acte de pardonner. C'est la seule réaction qui agisse de manière inattendue et conserve ainsi, tout en étant une réaction, quelque chose du caractère original de l'action. (...) La liberté que contient la doctrine du pardon enseignée par Jésus délivre de la vengeance, laquelle enferme à la fois l'agent et le patient dans l'automatisme implacable du processus de l'action qui, de soi, ne peut jamais s'arrêter.

Le châtement est une autre possibilité, nullement contradictoire : il a ceci de commun avec le pardon qu'il tente de mettre un terme à une chose qui, sans intervention, pourrait continuer indéfiniment. Il est très significatif, c'est un élément structurel des affaires humaines, que les hommes soient incapables de pardonner ce qu'ils ne peuvent punir, et qu'ils soient incapables de punir ce qui est impardonnable. »

Extrait de « L'irréversibilité et le pardon », dans Hannah Arendt, *La condition de l'homme moderne*, Calmann-Lévy, 1983, pp. 301-310.

Jean-Marie Carrière, "Punir ou pardonner ?", *Revue Projet*, n°365, été 2018.

Revue Projet : Justice : la prison vaut-elle la peine ?